

ÉTUDE

*Le concept de document d'archives à l'aube du troisième millénaire**

Carol Couture

En septembre 1992, la communauté archivistique internationale était invitée à se rencontrer à Montréal pour traiter de *La profession d'archiviste à l'ère de l'information* dans le cadre du XII^e Congrès international des archives. Tous les intervenants, quel que soit le thème qu'ils aient abordé, ont insisté sur l'importance qu'il y a pour l'archivistique d'occuper, tout en assurant le maintien de ses spécificités, la place qui lui revient dans un monde où l'information est devenue une ressource essentielle. Dans son discours inaugural intitulé *Gérer la mémoire du monde*, Jean-Louis Roy, Secrétaire général de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), nous interpellait en ces termes: «Avec d'autres, vous devez vivre pleinement le défi de l'ère de l'information. Mais vous devez le faire à partir de votre fonction et de votre mission spécifique dans la société et dans l'histoire.» (Roy, 1994, p. 93)

Nous connaissons tous le défi que doit relever l'archivistique en cette fin de siècle: être une discipline suffisamment solide pour survivre et poursuivre son développement. Pour y arriver, il importe, entre autres, qu'elle définisse précisément son objet de façon à le situer stratégiquement face aux domaines d'activité qui l'entourent. Plusieurs activités scientifiques et professionnelles ont abordé directement ou indirectement la définition de notre objet que constituent les documents d'archives. Parmi

* Ce texte est l'adaptation d'une présentation faite dans le cadre de la deuxième Conférence Internationale de Stockholm. Cet événement a eu lieu du 28 au 30 mai 1996 et a porté sur le thème: *Archival Science and the concept of record*. Comme le lecteur pourra s'en rendre compte, pour situer (partie 4) le document d'archives dans l'information, l'auteur s'appuie sur un chapitre de l'ouvrage intitulé: *Les fondements de la discipline archivistique* paru en 1994 aux Presses de l'Université du Québec dans la collection Gestion de l'information. (Voir description en bibliographie)

celles-ci, il importe d'en souligner une qui risque de passer inaperçue en Amérique du Nord et en particulier au Québec. Il s'agit de la deuxième Conférence Internationale de Stockholm (Suède) tenue en mai 1996. Rappelons qu'en 1993, la première Conférence Internationale de Stockholm avait permis de mettre en perspective la théorie archivistique et le principe de respect des fonds. Considérant la filiation qui existe entre le principe de respect des fonds, le fonds d'archives qui en résulte et les documents qui le composent, la suite logique voulait qu'on se penche sur l'objet de l'archivistique: le concept de document d'archives, thème de cette deuxième conférence.

Dans ce cadre et répondant à l'invitation des Archives nationales de Suède, la présentation dont on rend compte ici avait pour but de situer le concept de document d'archives dans le monde de l'information. Tenant compte des deux composantes du document d'archives, le contenant/support et le contenu/information, nous avons tenté de dégager des pistes de réflexion sur les questions suivantes: Comment l'archiviste peut-il tenir compte de l'ensemble de la réalité contenant/contenu? Ne doit-il pas chercher à établir un meilleur équilibre entre les interventions qu'il a sur le contenant et celles qu'il a sur le contenu? Est-il un spécialiste du contenant ou doit-il se concentrer sur l'information? Et, s'il veut situer son action dans la gestion de cette information, comment peut-il se distinguer des autres professionnels du domaine? Comment, en définitive, garantir le respect des spécificités professionnelles et disciplinaires de l'archivistique dans un monde de l'information où la concurrence est féroce?

Cinq points se dégagent dans ce texte. Après avoir établi la problématique que pose le concept de document d'archives en nous basant sur un certain nombre de constats faits par des archivistes réunis en Suède pour la première conférence en 1993, nous abordons, en deuxième point, les problèmes terminologiques que pose ce concept en Français. En un troisième point, nous examinons différentes façons de définir le concept de document d'archives et l'information qu'il renferme. Cela nous permet de mieux situer, au quatrième point, la place qu'occupe le document d'archives dans ce vaste ensemble qu'est l'information. En cinquième point, nous appuyant sur l'expérience québécoise, nous nous intéressons aux conséquences qu'il y a, pour la profession et la discipline, de situer le concept de document d'archives dans l'information. Enfin, nous tentons, en conclusion, de présenter le rôle que peut et doit jouer l'archiviste à l'ère de l'information.

QUELQUES CONSIDÉRATIONS SUR LE CONCEPT DE DOCUMENT D'ARCHIVES: STOCKHOLM EN 1993

À la lecture des actes de la Conférence de 1993, (*The Principle of Provenance...* 1994) il est intéressant de remarquer que, plus d'une fois, les intervenants ont fait référence au concept de document d'archives. Ce faisant, ils ont laissé entrevoir une problématique porteuse d'un questionnement judicieux et lié aux préoccupations qui caractérisent l'archivistique contemporaine, le monde de l'information et les technologies qui leur sont propres. Par exemple, en introduction de l'ouvrage, Eric Norberg se demandait si on était en mesure de définir le mot *records* dans un environnement informatique. (Norberg, 1994, p. 8) Claes Grånström, affirmait pour sa part: «... there is

no difference between records and archival documents in Sweden as is the case in some other countries.» Et de poursuivre, à l'instar de Norberg: «... at what point data are transformed into documents/records?» (Gränström, 1994, p. 16) Björn Lindh abordait, quant à lui, l'importance et l'urgence qu'il y a de définir et de décrire le plus précisément possible les multiples concepts qui sous-tendent la théorie archivistique dont celui de *records*. (Lindh, 1994, p. 28) Plus loin, Alf Erlandsson, s'intéressant à la création des documents électroniques dans le contexte de l'application du principe de provenance, se demandait avec Charles Dollar: «What is, in the absence of [the physical] attributes, a records?... Is it the retrieval instructions? The database? The logical relations? The physical relations?...» (Erlandsson, 1994, p. 40) Angelika Menne-Haritz s'est questionnée, quant à elle, sur le rôle que joue le document d'archives pour l'administrateur et le chercheur. Parlant d'évaluation des documents d'archives en des termes évocateurs tels que: «Records are not true», «Records represent conceptual orality», elle conclut en insistant sur l'importance qu'il y a d'entreprendre un travail terminologique sur les mots *document* et *record*.

A terminological effort is especially necessary for the development of an appraisal theory [...] certain expressions can obscure the meaning of what we want to say. Among those expressions are the words documents, documentation and documentary heritage. Records do not document certain facts, but make processes work. Records are not accumulated knowledge, but working tools. Records do not have content. What they are able to tell depends entirely on the reader question. (Menne-Haritz, 1994, p. 125)

Rosana Andres Diaz a, elle aussi, proposé des pistes de réflexion sur les documents électroniques:

Electronic records are indeed quite different entities from paper. Paper is physical entity; an electronic record is a logical entity, which may comprise not a single physical file but links and pointers to five or ten richly interlinked files. (De Andres Diaz, 1994, p. 153)

Enfin, dans sa synthèse de la Conférence, Michael Roper met bien en relief le problème terminologique que posent les documents d'archives électroniques: «Another terminological problem arose in the definition of what constituted a record in electronic system, especially in data system.» (Roper, 1994, p. 189) Et il en profite pour questionner la notion de *potential document* que propose la Suède. (Roper, 1994, p. 190)

Ces interventions montrent bien l'importance qu'il y a de circonscrire davantage ce qu'est le document d'archives d'où l'intérêt de la deuxième Conférence de Stockholm sur le concept de documents d'archives dont les actes paraîtront au cours de 1997.

PROBLÈMES TERMINOLOGIQUES QUE POSE LE CONCEPT DE DOCUMENT D'ARCHIVES EN FRANÇAIS

Pour un francophone, il ne saurait être question d'aborder le concept de document d'archives sans traiter des problèmes terminologiques que pose l'utilisation des mots *archives*, *archiviste* et *archivistique* pour désigner respectivement l'objet, le professionnel et la discipline qui sont les éléments constitutifs de notre domaine d'activité. Quoique spécifiques à la langue française, ces questions sont intéressantes parce

qu'elles mettent en évidence les problématiques classiques de la perception de l'archivistique, de son unité et de son positionnement face aux disciplines qui l'entourent.

La terminologie

Vu la charge négative¹ que contiennent les termes *archives*, *archiviste* et *archivistique*, plusieurs refusent de les appliquer à l'ensemble de nos interventions. Ils ne les acceptent que pour parler de l'organisation des archives définitives. Ces derniers proposent les termes *documents*, *gestionnaires de documents* et *gestion de documents*, quand ils veulent signifier la partie de l'archivistique qui s'intéresse à la valeur primaire des archives. Ils font ainsi une traduction littérale de *records*, *records managers* et *records management* pour désigner respectivement l'objet, le professionnel et la discipline. Malheureusement, en Français, cette terminologie, qu'on dit moins entachée par les préjugés négatifs, pose plusieurs problèmes.

D'abord les expressions *gestionnaires de documents* et *gestion des documents* s'appuient sur un terme lui-même inapproprié pour désigner l'objet de l'intervention: le document. En effet, le mot français *documents* – pas plus d'ailleurs que l'expression *documents administratifs* – ne traduit pas la même réalité que le mot anglais *records* qui recouvre la notion d'institutionnel ou d'organique². Pour signifier la même réalité, le mot *document* doit nécessairement être jumelé au mot *archives*.

De plus, les mots *gestion* et *gestionnaire* ne rendent pas la mission de conservation qu'on retrouve dans les mots *archivistique* et *archiviste*. *Gestion* (action ou manière de gérer, d'administrer, de diriger, d'organiser quelque chose...) et *gestionnaire* sont des termes beaucoup plus neutres centrés sur les aspects d'organisation des activités administratives d'une institution.

Enfin, il y a cette impossible équivalence entre le mot français *archives* et le terme anglais *archives*. En Anglais, *archives* renvoie à la notion de valeur secondaire et de conservation permanente alors que l'acception la plus répandue du mot français *archives* signifie l'ensemble des documents quelle que soit leur date ou leur nature ... générés par une personne physique ou morale dans le cadre de ses activités³. Bref, en Français, le mot *archives* recouvre la même réalité que les mots *records/archives* en Anglais.

Problèmes terminologiques et discipline archivistique

Ces difficultés terminologiques, qui peuvent paraître bien théoriques, voire même futiles, à première vue, posent des problèmes fondamentaux quant à la stratégie de développement de l'archivistique comme discipline autonome. D'une part, cela peut rendre irréversible la division de l'archivistique en deux disciplines et en deux professions: *gestion des documents* pour l'une et *archivistique* pour l'autre⁴. Et ce, à un moment où il n'est pas très judicieux pour les professionnels de l'archivistique, face aux autres professions de l'information, de gaspiller temps et énergie à se diviser plutôt qu'à s'unir⁵. D'autre part, en faisant équivaloir le mot *records* au mot *documents* l'archivistique se coupe de ses spécificités face aux autres spécialistes (informaticiens, bibliothécaires, documentalistes, administrateurs, etc.) qui eux aussi travaillent

avec des documents. Dans ce contexte, n'est-il pas préférable de proposer plutôt une terminologie intégrante – *archives*, *archiviste* et *archivistique* – qui recouvre une discipline et une profession intégrées⁶?

En Français, la terminologie qui recouvre le concept de document d'archives pose donc quelques difficultés que nous nous devons d'aborder ici dans la mesure où elles peuvent faire obstacle à la volonté de mieux définir et mieux situer notre objet: le document d'archives.

DÉFINITION DU DOCUMENT D'ARCHIVES ET DE L'INFORMATION?

Le concept de document d'archives

Il existe plusieurs façons de définir le concept de document d'archives. On peut l'aborder comme un contenant d'information et le définir en faisant la liste plus ou moins longue de la nomenclature des formes et des supports qui le caractérisent:

...any paper, book, photograph, microfilm, map, drawing, chart, card, magnetic tape, or similar media, [aujourd'hui il faudrait ajouter tous les supports qu'amènent les technologie de l'information] or any copy or printout thereof that has been created or received...⁷ (Fujita *et al.*, 1973, p. 112)

ou

Tous éléments d'information, quels que soient leur forme et leur support, notamment correspondance, note, livre, plan, carte, dessin, diagramme, illustration ou graphique, photographie, film, microforme, enregistrement sonore, magnétoscopique ou informatisé, ou toute reproduction de ces éléments⁸. (Gouvernement du Canada, 1987)

On peut aussi définir les documents d'archives en mettant davantage l'accent sur leur contenu, c'est-à-dire sur l'information qu'ils contiennent et qu'ils véhiculent. «Document containing data or information of any kind in any form.» (Maedke *et al.*, 1974, p. 438)

On peut enfin, définir le document d'archives comme un contenant et par son contenu. C'est l'option qu'a choisi le Conseil international des archives qui fait équivaloir la définition des termes *documents d'archives* au mot *Records* :

Recorded information (document(s)) regardless of form or medium created, received and maintained by an agency, institution, organisation or individual in pursuance of its legal obligations or in the transaction of business. (CIA, 1984, p. 128)

Cette définition offre l'avantage de prendre en compte et de considérer sur un pied d'égalité les deux composantes, l'information et le document, – il faut savoir que le CIA définit le *document* comme étant un «ensemble constitué par un support et par l'information qu'il porte, utilisable à des fins de consultation ou de preuve» (CIA, 1984, p. 63) – de les mettre en perspective avec le producteur (...by an agency, institution or individual) et de les insérer dans leur contexte de création et d'utilisation (in pursuance of its legal obligation or in the transaction of business). Notons que la loi québécoise sur les archives a choisi la même voie et prend en compte le contenant et le contenu quand elle définit le mot *document*: «Tout support d'information, y compris les données qu'il renferme, lisibles par l'homme ou la machine...» (Gouvernement du Québec, 1992, p. 1)

Quelle que soit le type de définition que l'on retienne, il s'impose donc de tenir compte des deux composantes du concept de document d'archives pour que s'établisse et soit maintenu un équilibre entre l'aspect contenant et l'aspect contenu.

Le concept d'information

Il est essentiel de définir aussi le mot *information* qui constitue finalement ce contenu auquel on réfère dans les définitions du concept de document d'archives. Les archivistes évoquent l'information, la décrivent, la qualifient, mais ne la définissent pas. Heureusement, les spécialistes des sciences de l'information, les mathématiciens et bien d'autres ont fourni plusieurs définitions du mot *information* – le sens de ces définitions s'applique tout à fait aux documents d'archives – sans que ne se dégage toutefois un consensus. Comme l'affirme Michael Buckland, ce concept est difficile à cerner:

An exploration of information runs into immediate difficulties. Since the notion of information is meaningful only in relation to someone informed, to the reduction of ignorance and of uncertainty, it is ironic that the term information is itself ambiguous and used in different ways. (Buckland, 1991, p. 3)

Pour les besoins de notre propos, nous avons retenu deux définitions qui semblent rallier un bon nombre d'intervenants. Par exemple, pour Nicholas J. Belkin et Stephen E. Robertson, spécialistes des sciences de l'information, l'information: «... is that which is capable of transforming structure⁹.» (Belkin and Robertson, 1976, p. 198) Buckland, quant à lui, retient trois points de vue pour définir l'information:

Information-as-process... the action of informing...; communication of the knowledge or news of some fact or occurrence; the action of telling or fact of being told of something.

*Information-as-knowledge...*the knowledge communicated concerning some particular fact, subject, or event; that which one is apprised or told; intelligence, news.

Information-as-thing... objects such as data and document, that are referred to as information because they are regarded as being informative, as having the quality of imparting knowledge or communicating information; instructive. (Buckland, 1991, p. 3-4)¹⁰

À une époque où les progrès technologiques nous ont projetés dans *l'ère de l'information*, l'archiviste, comme tous ceux qui travaillent sur l'information, se doit de traverser le mur du contenant pour aller vers le contenu, l'information. Et cette information, qui est à la fois processus, connaissance et objet (Buckland); qui transforme la structure et réduit l'incertitude (Belkin et Robertson); qui moule et donne forme à la connaissance (Garfield); se retrouve dans les documents d'archives. Mais elle se retrouve aussi dans d'autres catégories de documents et c'est pourquoi, il faut mettre en évidence et bien comprendre les caractéristiques qui distinguent une information de type archivistique des autres informations. En définitive, on doit situer le document d'archives par rapport à l'information générale d'une institution en répondant à la question suivante: En quoi le document d'archives se distingue-t-il des autres documents qu'on retrouve par exemple à la bibliothèque, au centre de documentation ou dans les banques de données informatiques? Répondre à cette question nous permettra de cerner de plus près les spécificités de l'archivistique et de voir si le document d'archives a sa place dans l'information.

LA PLACE QU'OCCUPE LE DOCUMENT D'ARCHIVES DANS L'INFORMATION^{II}

De tout temps, l'être humain a éprouvé un besoin insatiable d'information. Les raisons de sa quête sans cesse renouvelée présentent de multiples facettes tirant leur source de sa soif d'absolu, de liberté, de communication, de recul des frontières du savoir ou d'exercice du pouvoir. L'apparition de l'information documentaire, c'est-à-dire celle consignée sur un support à l'aide d'un code préétabli, a créé une véritable révolution dans la façon de voir et d'utiliser l'information. Il devenait possible de consigner, de copier, d'authentifier, de transmettre, d'acheter, de recevoir, de diffuser, de classer, de repérer, d'emmagasiner, de conserver et finalement, d'utiliser de l'information d'une façon relativement facile, stable et exacte.

Actuellement, on peut affirmer que l'organisation qui dispose le plus rapidement des meilleures informations peu importe leur provenance, leur support ou leur type (livres, périodiques, documents d'archives, banques de données, etc.) est la plus performante et la plus compétitive. Or, nous croyons que l'organisme qui aborde globalement la question par le biais des sciences de l'information et qui tient compte des différenciations opérationnelles nécessaires dans le cadre d'une approche fonctionnelle et systématique pourvoit rapidement à cet objectif majeur. Il en résulte, entre autres choses:

- un accès rapide et efficace à une information de qualité tant interne qu'externe à l'organisme;
- une harmonisation ainsi qu'une plus grande coordination des besoins des utilisateurs notamment par l'introduction éventuelle du guichet unique par un réseau de communication;
- une maximisation des efforts investis dans le traitement de l'information documentaire par une meilleure coordination et une normalisation des interventions des praticiens des diverses disciplines des sciences de l'information.

En fait, toute organisation, quelles que soient sa taille, sa mission ou sa sphère d'activité, a besoin de ressources pour exister, fonctionner adéquatement et se développer. Sur ce plan, l'information – que d'aucuns qualifient de quatrième ressource – constitue une denrée aussi vitale pour toute organisation que les ressources humaines, matérielles et financières sans lesquelles elle ne pourrait survivre. Mais comme toute ressource, pour répondre au besoin, l'information doit être gérée efficacement, ce qui nécessite en corollaire une reconnaissance officielle au sein de l'institution, voire même une formalisation structurelle aussi poussée que celle généralement accordée aux autres ressources. Pour mieux gérer cette information, il importe de bien comprendre comment elle se crée et à quels besoins elle répond.

Tout organisme commande un certain nombre de fonctions directement ou indirectement liées à sa mission. (Annexe 1) Celles liées directement à la mission touchent inévitablement à la production ou à la distribution de biens ou de services. Elles permettent à l'organisme de satisfaire aux exigences premières de son existence. Les fonctions liées indirectement à la mission viennent appuyer les activités de production ou de distribution. Elles permettent à l'organisme d'atteindre ses objectifs par

le biais d'une gestion efficace de ses ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles. On retrouve généralement dans cette catégorie des activités de gestion du personnel, des finances, des approvisionnements, des terrains et immeubles et de l'information.

Tous les membres de l'organisme ont besoin d'information pour remplir leurs fonctions respectives. Ils se procurent l'information requise soit à l'intérieur, soit à l'extérieur de l'organisme. Cette information peut être *verbale* ou *consignée* sur un support tels, par exemple, le papier, la disquette d'ordinateur personnel, la bande magnétique, la bande vidéo, le disque optique ou le microfilm. Elle peut être ou *organique* c'est-à-dire élaborée, expédiée ou reçue dans le cadre de la mission de l'organisme, ou *non organique*, c'est-à-dire produite en dehors du cadre de cette mission.

La production d'*informations organiques consignées* donne naissance aux archives de l'organisme. En effet, sous ce vocable sont regroupés tous les documents et l'information qu'ils contiennent, peu importe leur support et leur âge, produits et reçus par l'organisme dans l'exercice de ses fonctions. Citons à titre d'exemple les directives, les rapports, les statistiques, les études, les recherches, les plans et devis, les états financiers, les procès-verbaux, les contrats, les dossiers de clients, les dossiers de personnel, etc. Ces documents peuvent se retrouver en entier ou en partie à tous les postes de travail de chacune des unités de l'organisation. L'*information non organique*, pour sa part, existe souvent dans les postes de travail mais aussi à la bibliothèque ou au centre de documentation, sous la forme de publications (livres, littérature grise, périodiques, catalogues, etc.), de banques de données ou de dossiers thématiques.

Ainsi peut être circonscrite la place qu'occupent les documents d'archives dans l'information. (Annexe 1) La distinction faite ici entre l'*information consignée organique* et l'*information consignée non organique* permet de situer les documents d'archives dans ce vaste ensemble qu'est l'information, de préciser davantage leur contenu et de garantir les spécificités de l'archivistique en identifiant clairement ce qui distingue son objet de celui des autres spécialités du monde de la gestion de l'information.

LE DOCUMENT D'ARCHIVES COMME COMPOSANTE DE L'INFORMATION

Conséquences sur la profession et sur la discipline

À partir du moment où la discipline archivistique s'intéresse à l'information contenue dans les documents d'archives, il devient essentiel pour elle de bien qualifier cette information sous peine de jeter la confusion parmi celles et ceux qui s'intéressent à la gestion de l'information. Il lui faut en fait définir son créneau, circonscrire de façon précise son objet. L'expérience des archivistes québécois, qui se sont appuyés sur le concept d'information consignée organique pour mieux définir le contenu des documents d'archives, est intéressante à ce chapitre. Et, on s'en doute, cela a eu des conséquences importantes sur la profession d'archiviste et la discipline archivistique.

Conséquences au plan professionnel

En 1991, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) se dotait d'un code d'éthique qui vise à encadrer le rôle de l'archiviste et à définir les devoirs qui lui incombent

face à la société, à la clientèle, à la profession et à l'Association elle-même. Dès les premières lignes de ce code, on situe bien l'objet de la préoccupation de l'archiviste:

Le rôle du professionnel et de la professionnelle de *l'information organique et consignée*, membre de l'Association des archivistes du Québec, est d'organiser et conserver à des fins d'utilisation administrative, juridique, scientifique ou culturelle, la mémoire collective. À ce titre ils sont impliqués dans la *gestion de l'information organique* et sont appelés à fournir conseil, à diffuser l'information, à assurer la formation et à conduire des recherches sur toutes questions liées de près ou de loin à la gestion de *l'information organique et consignée*. (Association des archivistes du Québec, 1992, p. 5) (Les caractères italiques sont de l'auteur)

L'objet est ainsi très clairement précisé. Il s'agit de *l'information* contenue dans le document ce qui rend bien compte de cette volonté de traverser le mur du contenant pour aller vers le contenu. Dans ce contexte, le Code d'éthique¹² de l'AAQ définit ainsi *l'information organique et consignée*: «L'information produite ou reçue par une personne physique ou morale dans l'exercice de ses activités et se présentant sur un support quel qu'il soit.» Du même souffle, l'AAQ définit la *gestion de l'information organique et consignée* comme étant: «l'évaluation, la création et l'acquisition, l'organisation et le traitement, la conservation et l'élimination ainsi que l'accès et la diffusion de cette information».

Il est intéressant d'examiner les conséquences importantes qu'a eu sur la profession au Québec le positionnement du concept de documents d'archives dans l'information. D'entrée de jeu, les archivistes ont définitivement orienté leur préoccupation vers le contenu des documents d'archives. Ainsi ont-ils choisi de partager les interventions archivistiques entre le contenu (*l'information organique consignée*) et le contenant (le document d'archives). Ces choix se reflètent par exemple dans les programmes d'enseignement en archivistique qu'offrent les universités québécoises¹³. Celles-ci ont intégré les concepts décrits précédemment dans leurs programmes et préparent les étudiants à exercer de telles compétences. Il en va de même des recherches des enseignants qui, pour plusieurs, poursuivent des projets s'intéressant, entre autres, à l'information comme contenu des documents d'archives¹⁴.

Conséquences au plan disciplinaire

En ce qui concerne la discipline archivistique, le fait de s'intéresser davantage au contenu du document d'archives a eu des conséquences de deux ordres. Premièrement, en situant l'intervention de l'archiviste dans la gestion de l'information on a renforcé les liens qui existaient déjà avec les sciences de l'information. En effet, avant que l'archivistique ne définisse son objet comme étant l'information organique et consignée, il y avait déjà eu, en d'autres occasions, des ponts de jeter entre ces disciplines¹⁵. Les derniers développements ont confirmé l'importance des relations existant entre ces disciplines mutuellement contributives. Cela n'ébranle pas, bien sûr, les liens forts et traditionnels que tous reconnaissent entre l'archivistique et l'histoire. Cependant, le fait d'aller vers un contenu se situant dans la mouvance des sciences de l'information crée une nouvelle dynamique et amène les archivistes à redécouvrir, sous un autre jour, leur partenariat avec les sciences de l'information. (Couture, Rousseau, 1994, p. 49-54) (GIRA, 1990, voir note 15)

Deuxièmement, la préoccupation du contenu a modifié aussi, de façon significative, la dynamique interne des fonctions archivistiques. Ainsi, quand on pense à la rationalisation de la création des documents d'archives, à leur évaluation, à leur acquisition, à leur classification, à leur description, à leur communication et à leur conservation; on aborde maintenant ces fonctions tant par les aspects de contenu que par ceux du contenant. Par exemple, quand on rationalise la création des documents d'archives, on continue à se pencher sur la présentation matérielle du contenant mais on se soucie aussi beaucoup des données informationnelles qu'on va y cueillir¹⁶. Dans son acte d'évaluer, l'archiviste se préoccupe aussi en priorité du contenu des documents d'archives. Ainsi n'évalue-t-il pas uniquement des rapports, des procès-verbaux, des contrats, mais encore doit-il en analyser de façon précise le contenu pour en déterminer la valeur. Et qui plus est pour les documents sur supports informatiques. C'est d'ailleurs dans ce contexte que se situent les recherches entreprises sur la diplomatique contemporaine en France et à la University of British Columbia ainsi que celle sur la typologie des archives et sur la création de l'information électronique à l'Université de Montréal¹⁷. Le but de ces recherches est, entre autres, de permettre une meilleure connaissance de la structure des contenus, ce qui ne manquera pas d'aider à l'évaluation des documents d'archives. De telles considérations, intimement liées à la prise en compte du contexte de création¹⁸, ne sauraient que renforcer la fonction évaluation. Et nous pourrions ainsi, pour chaque fonction archivistique, identifier l'intérêt qu'il y a pour l'archiviste de se préoccuper du contenu du document d'archives. Qu'on pense à la classification en lien avec les activités de l'institution concernée, à l'analyse et à l'indexation des contenus pour la description, à l'application des lois régissant l'accès à l'information et la protection des renseignements personnels où le contenu est omniprésent, à la conservation des supports informatiques où la préoccupation de conserver les clés permettant d'accéder au contenu est essentielle; on le voit bien, toutes les fonctions archivistiques et, partant, la discipline elle-même sont centrées sur l'information que contiennent les documents d'archives.

CONCLUSION

Notre objectif était, on s'en souviendra, de situer le concept de document d'archives dans le monde de l'information. La première Conférence de Stockholm en 1993 avait déjà ouvert la voie à une réflexion sur le concept de document d'archives. Tant par la profession à laquelle il s'identifie que par la discipline à laquelle il adhère, l'archiviste se préoccupe de plus en plus de l'information que contient le document d'archives. Ainsi, cela l'amène à penser en termes de gestion de l'information.

Le fait de définir et de situer le document d'archives comme composante de l'information modifie et transforme sensiblement la profession d'archiviste et la discipline archivistique. Et nous en sommes persuadé, cette évolution est nécessaire pour que l'on continue à jouer un rôle utile et essentiel pour la société qui nous entoure. Tout en assurant la garantie de ses spécificités, l'archiviste devient ainsi un partenaire crédible et à part entière de l'organisation, du traitement, de la conservation et de l'utilisation de l'information dans une société qui ne peut plus s'en passer. À l'aube du troisième millénaire où tous, nous nous préparons, si ce n'est déjà fait, à nous lancer

sur *l'autoroute de l'information*, à explorer les avantages de la veille technologique et stratégique⁹ il existe donc un futur des plus prometteurs pour celles et ceux dont les activités professionnelles et disciplinaires gravitent autour de cette ressource qu'est l'information.

Carol Couture L'auteur est professeur titulaire à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information de l'Université de Montréal.

NOTES

1. On veut évoquer ici les nombreux préjugés, profondément ancrés dans la société qui nous entoure, selon lesquels les archives sont de vieux objets poussiéreux, un peu inutiles, sur lesquels s'acharnent à travailler les archivistes ou quelques chercheurs isolés et d'une autre génération.
2. *Records*: «Recorded information (document(s)) ... created, received and maintained by an agency, institution, organisation or individual in pursuance of its legal obligations or in the transaction of business.» (CIA, 1984, p. 128) Et le même ouvrage propose les mots *documents d'archives* et *archives* comme équivalent français du mot *records*.
3. Une étude, que nous avons menée avec notre collègue, Marcel Lajeunesse, sur les politiques nationales d'archives et la législation archivistique dans le monde, montre bien que beaucoup de pays et d'entités territoriales (le Québec a choisi cette façon de faire) privilégient cette définition large des archives qui recouvre les archives de gestion, les archives intermédiaires et les archives définitives. (Couture, Lajeunesse, 1992)
4. Les archivistes québécois ont réussi à éviter cela dans la mesure où ils intègrent les interventions qu'ils ont sur les archives quels que soient leur âge, leur forme ou leur nature. Pour ce faire, ils s'appuient sur la loi québécoise sur les archives. (Gouvernement du Québec, 1992, p. 1)
5. Comme nous l'avons déjà affirmé: «Dans une conjoncture qui exige de l'archivistique qu'elle réponde adéquatement aux besoins de plus en plus sophistiqués des administrations, qu'elle amorce et réussisse le virage technologique, qu'elle mette en place et développe des programmes de formation concurremment avec d'autres disciplines, qu'elle définisse et poursuive des priorités de recherche, il semblerait téméraire de disperser les efforts en de vains discours menant à la division des interventions sur une chaîne documentaire pourtant si logiquement continue.» (Rousseau, Couture, 1994, p. 51)
6. Rappelons que l'archivistique intégrée permet d'atteindre les objectifs suivants:
 - «...garantir l'unité et la continuité des interventions de l'archiviste sur les documents d'un organisme et permettre ainsi une mise en perspective du principe des trois âges et des notions de valeur primaire et de valeur secondaire;
 - permettre l'articulation et la structuration des activités archivistiques dans une politique d'organisation des archives [...]
 - intégrer la valeur primaire et la valeur secondaire dans une définition large des archives.» (Rousseau, Couture, 1994, p. 51-52)
7. Il faut être prudent avec cette façon de faire. En effet, il y a avantage à ce que la définition du document d'archives reste valable indépendamment de la forme du support, toute énumération des formes possibles ayant tendance à se périmer à plus ou moins brève échéance. Et en même temps, comme le fait valoir Ariane Ducrot, il importe que cette définition soit conforme à l'état actuel et à la diversité

des techniques documentaires. (Ducrot, 1979, p. 27) Il nous semble donc que la meilleure solution consiste à formuler une définition qui soit la plus large possible de façon à pouvoir être appliquée à tout contenu d'information, quelle qu'en soit la forme, quitte à développer ensuite une énumération des divers matériels concernés. (Couture, Lajeunesse, 1992, p. 21)

8. On remarque que dans sa version anglaise, le texte perd sa référence à l'information – «Tous éléments d'information...» – qu'on retrouve au début dans la version française. En effet, la version anglaise de la définition se lit comme suit: «"Record" includes any correspondence, memorandum, book, plan, map, drawing, [etc...] regardless of physical form or characteristics and any copy thereof.» (Canada, 1986)
9. Belkin et Robertson nuancent ainsi cette définition: «This definition, however, is clearly far too broad ... and encompasses many notions for which the term information is used.» Ils examinent sept facteurs qui influent sur la définition du concept d'information: heredity, uncertainty, perception, individual concept-forming, inter-human communication, social conceptual structures and formalized knowledge. Celui de l'incertitude est particulièrement intéressant et a été relevé dans plusieurs autres écrits où on aborde l'information sous l'angle de la réduction de l'incertitude. Belkin et Robertson la décrivent ainsi: «The main concept of information in this context is that of Shannon's communication theory. [Cette théorie est décrite dans Shannon and Weaver, 1969, p. 8-16] Prior to the receipt of a message, there is an explicit structure which is the set of probabilities associated with the different possible messages. The receipt of a message modifies this structure in a specific way: in a noiseless channel, the probabilities are replaced by certainty that a specific message was sent; in a noisy channel, the probabilities are modified. The information content of the message is defined as the extent of the modification.» (Belkin and Robertson, 1976, p. 199)

10. Contraint de devoir réduire le nombre de définitions du mot *information* que nous analysons dans le texte, nous en présentons ici quelques autres qui semblent bien acceptées par les spécialistes et qui sont immédiatement applicables aux documents d'archives.

Il y a d'abord celle d'Eugene Garfield que partagent plusieurs spécialistes des sciences de l'information: «*Information* is basically the act or process of informing, that is, of giving something *form* or identifiable and comprehensive *shape* ... and the verb *inform* took on a meaning of "to mold, form, train the mind or character by imparting learning or instruction" ... At about the same time, the word ... *information* came to be used of the thing that ... accomplishes it: data, facts, knowledge of things and events.» (Garfield, 1974, p. 5-6) Notons que dans ce texte, Garfield présente une étude historique et sémantique très intéressante du mot *information*.

Il y a aussi celle du mathématicien Shannon pour qui l'information est: «... a measure of one's freedom of choice when one selects a message.» Il décrit ainsi cette réalité: «If one is confronted with a very elementary situation where he has to choose one of two alternative messages, then it is arbitrarily said that the information, associated with this situation, is unity. Note that it is misleading (although often convenient) to say that one or the other message conveys unit information. The concept of information applies not to the individual messages (as the concept of meaning would), but rather to the situation as a whole, the unit information indicating that in this situation one has as amount of freedom of choice, in selecting a message, which it is convenient to regard as a standard or unit amount.» (Shannon, Weaver, 1969, p. 9)

Keith Devlin, cet autre mathématicien de Cambridge, va dans le même sens et se réfère à Shannon pour définir à son tour, quelque vingt ans plus tard, le concept d'information. (Devlin, 1991, p. 1-3)

Thomas J. Galvin et Erik Hollnagel ont aussi fourni des définitions du concept d'information qui ont retenu l'attention des spécialistes. (Galvin, 1983) (Hollnagel, 1980)

11. Ce point s'inspire et reprend des parties du chapitre «La place de l'archivistique dans la gestion de l'information» (Rousseau et Couture, 1994, p. 41-57)
 12. Le concept d'information organique et consignée utilisé dans le Code d'éthique de l'AAQ trouve sa source dans les Statuts de l'Association (AAQ, 1990) qui eux, l'ont emprunté au texte de Couture, Rousseau et Ducharme, 1988, mentionné en bibliographie.
 13. Des programmes complets de formation en archivistique sont offerts dans trois universités québécoises: l'Université de Montréal, l'Université du Québec à Montréal et l'Université Laval à Québec.
 14. C'est le cas des recherches menées actuellement par Louise Gagnon-Arguin, professeure à l'Université de Montréal, sur la typologie des documents d'archives. Ailleurs au Canada, il importe de souligner la recherche que poursuivent les enseignants de la University of British Columbia sur les archives informatiques - *The Preservation of the integrity of electronic records* - dans le cadre de laquelle ils s'intéressent beaucoup à l'information que véhiculent ces documents d'archives.
 15. Sur l'harmonisation des formations en archivistique, en bibliothéconomie et en sciences de l'information, il y a avantage à consulter les sources suivantes issues d'un colloque que l'UNESCO a tenu sur ce thème en octobre 1984. *Déclaration liminaire*, 12 p.; *Rapport final*, 13 p.; Paul Wasserman. *L'enseignement de la gestion en tant que matière dans la formation des bibliothécaires, documentalistes, archivistes et autres spécialistes de l'information*. (Paris, UNESCO, 1984), 29 p.; Michael Cook. *L'enseignement de la technologie en tant que matière dans la formation des bibliothécaires, documentalistes, archivistes et autres spécialistes de l'information*. (Paris, UNESCO, 1984), 25 p.; Henri Sène. *Les études sur les utilisateurs comme matière d'enseignement dans les programmes de formation des bibliothécaires, archivistes et spécialistes de l'information*. (Paris, UNESCO, 1984), 14 p.
- On consultera aussi: Michael Cook. «Formation professionnelle des archivistes: problèmes de modernisation et d'harmonisation» *RUSIBA*, vol. 2, n° 3 (juil., sept. 1980), p. 156-166; P. Harvard-Williams. «Education and Training for Archivists» *International Library Review*, vol. 14, n° 2 (April 1982), p. 199-204; G. Edward Evans. «Harmonization trends in American and Nordic Library Schools» *Education for Information*, vol. 4, n° 1 (March 1986), p. 3-15; *L'harmonisation de la formation en bibliothéconomie, en sciences de l'information et en archivistique*. Paris, UNESCO, 1987, 17 p. (PGI-87/WS/2)
- En 1990, le Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique (GIRA) a tenu un symposium dont le thème était: *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche*. Les actes de ce symposium ont été publiés (voir bibliographie) et tous les textes abordent selon différentes perspectives les liens entre les sciences de l'information et l'archivistique.
16. Tel est le cas par exemple des obligations que font les lois régissant la protection des renseignements personnels. La réglementation qui découle de ces lois obligent à définir les informations à cueillir et à préciser l'utilisation qu'on en fera par la suite. L'archiviste a un rôle à jouer en ce domaine.
 17. En France, on pense aux recherches que poursuit l'Institut de recherche sur les documents et les archives contemporaines. À la University of British Columbia, il s'agit du projet évoqué à la note 15 et aux écrits de Luciana Duranti sur la diplomatie contemporaine. Enfin, à l'Université de Montréal, il s'agit des recherches poursuivies par Louise Gagnon-Arguin aussi mentionnées à la note 15 et celles d'Yves Marcoux, professeur à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information - sur la création et la structuration de l'information électronique.
 18. On se référera en cette matière aux écrits de Terry Cook mentionnés en bibliographie.
 19. On consultera sur ce sujet les textes de Ethel Auster et Michel Cartier ainsi que l'ouvrage d'Henri Dou mentionnés en bibliographie.

BIBLIOGRAPHIE

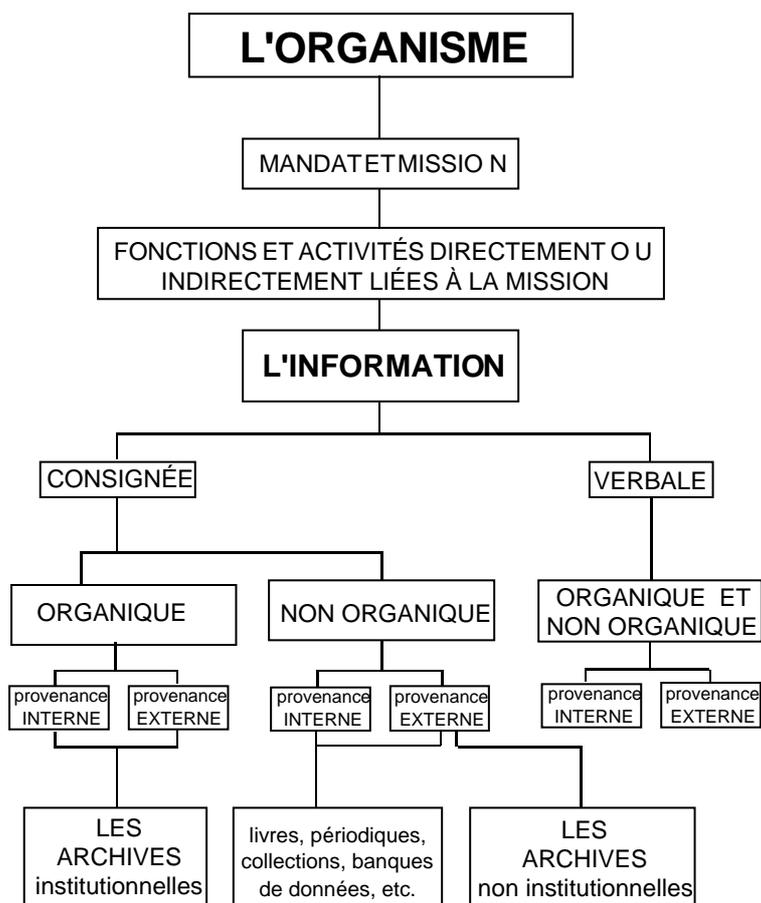
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ) (1990). *Statuts*. [Association des archivistes du Québec, Québec]
- ASSOCIATION DES ARCHIVISTES DU QUÉBEC (AAQ) (1992). «Code d'éthique de l'Association des archivistes du Québec». *Archives*, 24, 2-3, p. 5-8.
- AUSTER, Ethel (1996). «Scanning the Environment for Business Decisions: Results of a Study of Canadian CEOs [chief executive officers] ». *L'information pour l'innovation et la compétitivité*. Colloque sur la veille technologique et stratégique pour les entreprises, Université de Montréal, 28 février 1996, p. 34-46.
- BELKIN, Nicholas J. et Stephen E. ROBERTSON (1976). «Information Science and the Phenomenon of Information». *ASIS* (American Society for Information Science), 27, 4, p. 197-204.
- BUCKLAND, Michael (1991). «Information» In: *Information and information systems*. [chapitre 1] Greenwood Press, Westport, CT, p. 3-11.
- CARTIER, Michel (1996). «Les inforoutes, mythes et réalités». *L'information pour l'innovation et la compétitivité*. Colloque sur la veille technologique et stratégique pour les entreprises, Université de Montréal, 28 février 1996, p. 18-33.
- CONSEIL INTERNATIONAL DES ARCHIVES (1988). *Dictionary of Archival Terminology/ Dictionnaire de terminologie archivistique*. 2e ed. München, K.G. Saur.
- COOK, Terry (1992). «Mind over matter: towards a new theory for archival appraisal». In: CRAIG, Barbara L. ed. *The archival imagination: essays in honour of Hugh A. Taylor*. Ottawa, Association of Canadian Archivists, p. 38-70.
- COUTURE, Carol, Jacques DUCHARME et Jean-Yves ROUSSEAU (1988). «L'archivistique a-t-elle trouvé son identité?» *Argus*, 17 (2), p. 51-60.
- COUTURE, Carol et LAJEUNESSE, Marcel (1993). *Législations et politiques nationales d'archives dans le monde*. Documentor, Québec.
- De ANDRES DÍAZ, Rosana (1994). «The Principle of Provenance and the Problems of Authenticity - Regarding Currents Records and Their Transfer from Agency Archives to Other Archives in the System» In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 139-176.
- DEVLIN, Keith (1991). *Logic and Information*. Cambridge University Press, Cambridge.
- DOU, Henri (1995). *Veille technologique et compétitivité: L'intelligence économique au service du développement industriel*. Paris, Dunod.
- DUCROT, Ariane (1979). «Comment fut élaborée la loi sur les archives du 3 janvier 1979». *La Gazette des archives*, 104, p. 17-33.
- ERLANDSON, Alf (1994). «The Principle of Provenance and the Concepts of Records Creator and Record Legal Development» In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 33-49.

- FUJITA, Harry N., Irene PLACE et Estelle L. POPHAM (1973). *Fundamental Filing Practice*. Englewood Cliffs, N.J., Prentice Hall inc.
- GALVIN, Thomas J. (1983). «L'Importance de la Science de l'Information pour la théorie et la pratique de la bibliothéconomie». *IFLA, conférence générale, Munich*. Session plénière 2-PLÉ-1-F.
- GARFIELD, Eugene (1974). «What Are Facts (Data) and What Is Information». *Current Contents*, 12, p. 5-6.
- GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA) (1990) *La place de l'archivistique dans la gestion de l'information: perspectives de recherche*. [Actes d'un symposium tenu les 2 et 3 février 1990] Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique et Archives nationales du Québec à Montréal.
- GROUPE INTERDISCIPLINAIRE DE RECHERCHE EN ARCHIVISTIQUE (GIRA) (1994) *La mission de l'archiviste dans la société*. [Actes d'un symposium tenu les 8 et 9 avril 1994] Groupe interdisciplinaire de recherche en archivistique et Archives nationales du Québec.
- HOLLNAGEL, Erik (1980). «Is information science an anomalous state of knowledge?» *Journal of Information Science*, 2, 1980, p. 183-187.
- GOUVERNEMENT DU CANADA (1987). *Loi concernant les Archives nationales du Canada et apportant des modifications connexes et corrélatives*. 35-36 Elizabeth II, chap. 1.
- GOUVERNEMENT DU QUÉBEC (1992) *Loi sur les archives*. L.R.Q., chap. A-21.1.
- GRÄNSTRÖM, Claes (1994). «The Janus Syndrome» In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 11-23.
- LINDH, Björn (1994). «Accomplishing the Unfeasible Defining and Describing Concepts in Archival Theory». In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 25-32.
- MAEDKE, Wilmer O., ROBEK, Mary and BROWN, Gerald F. (1987). *Information and Records Management*. Beverly Hills, Glencoe Press, 447 p.
- MENNE-HARITZ, Angelika (1994). «Appraisal or Selection - Can a Content Oriented Appraisal be Harmonized with the Principle of Provenance?» In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 103-131.
- NORBERG, Erik (1994). «Introduction» In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 7-8.

- ROPER, Michael (1994). «Archival Theory and the Principle of Provenance: a Summing-up» In: *The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, p. 187-192.
- ROUSSEAU, Jean-Yves et Carol COUTURE (1994). *Les fondements de la discipline archivistique*. «Collection gestion de l'information», Presses de l'Université du Québec, Québec.
- ROY, Jean-Louis (1994). «Gérer la mémoire du monde». *Archivum*, XXXIX, 1994, p. 83-95.
- SHANNON, Claude E. and Warren WEAVER (1969). *The Mathematical Theory of Communication*. The University of Illinois Press, Urbana, Chicago, London, (fourth printing) 1969.
- The Principle of Provenance. Report from the First Stockholm Conference on Archival Theory and the Principle of Provenance 2-3 sept. 1993*. Swedish National Archives, Stockholm, 1994, 207 p.

ANNEXE 1

LA PLACE DES ARCHIVES DANS L'INFORMATION



Ce tableau s'inspire d'un autre présenté dans l'ouvrage: *Les fondements de la discipline archivistique*. (Rousseau, Couture, 1994)